



# LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

---



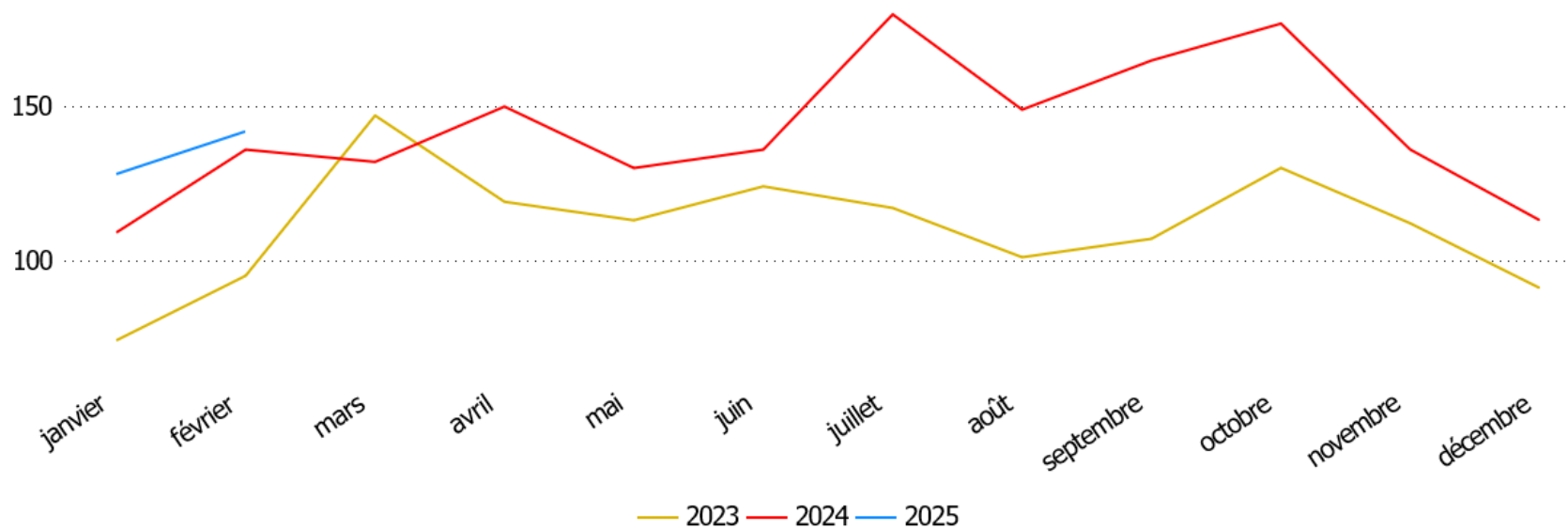
Agence de  
**La Réunion**

Date arrêté : Fin février 2025

# Dépôts de dossiers de surendettement

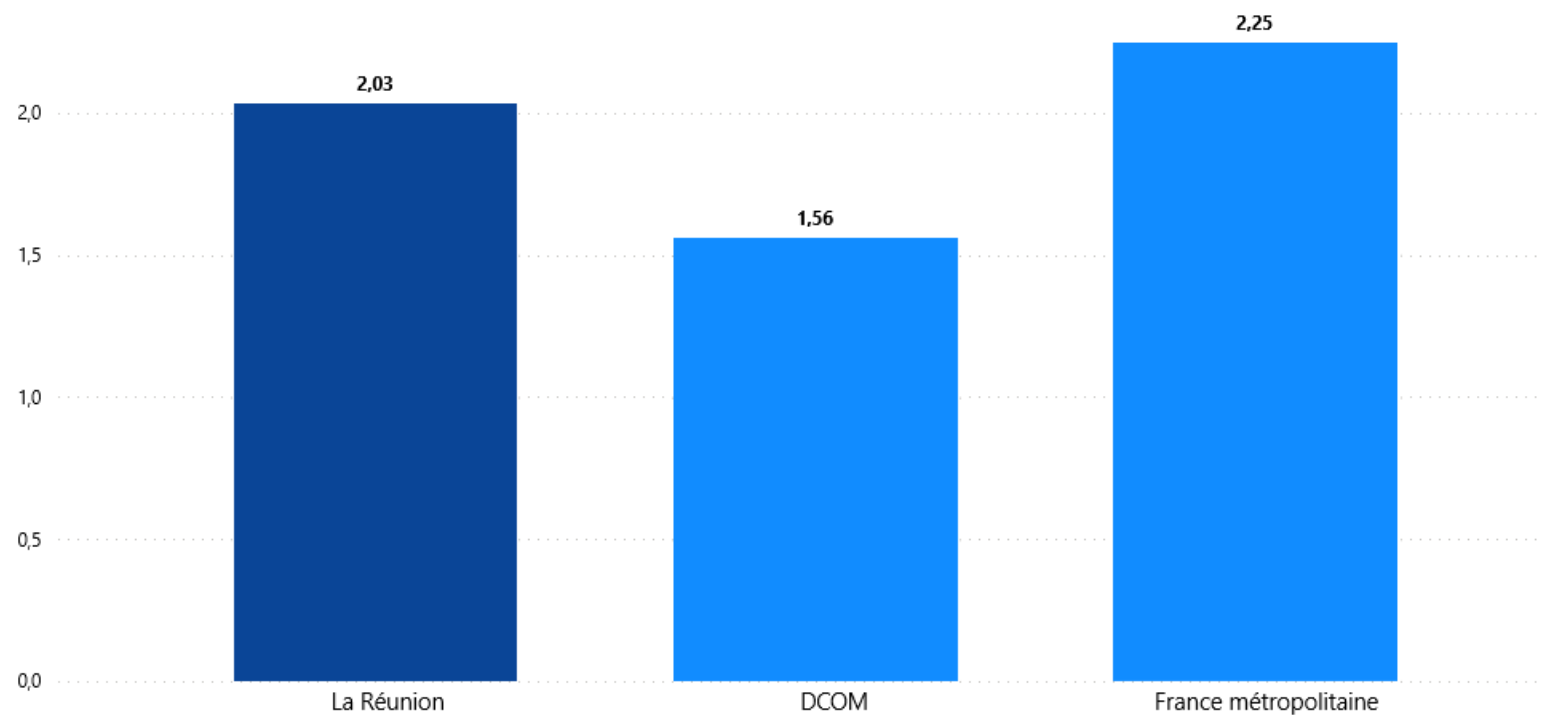
Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	févr. 2025	janv. à févr. 2025	mars. 2024 à févr. 2025	févr. 2024	janv. à févr. 2024	mars. 2023 à févr. 2024
Nombre de dossiers déposés	142	270	1 738	4,4 %	10,2 %	23,6 %

Nombre de dépôts mensuels de dossiers de surendettement (La Réunion)



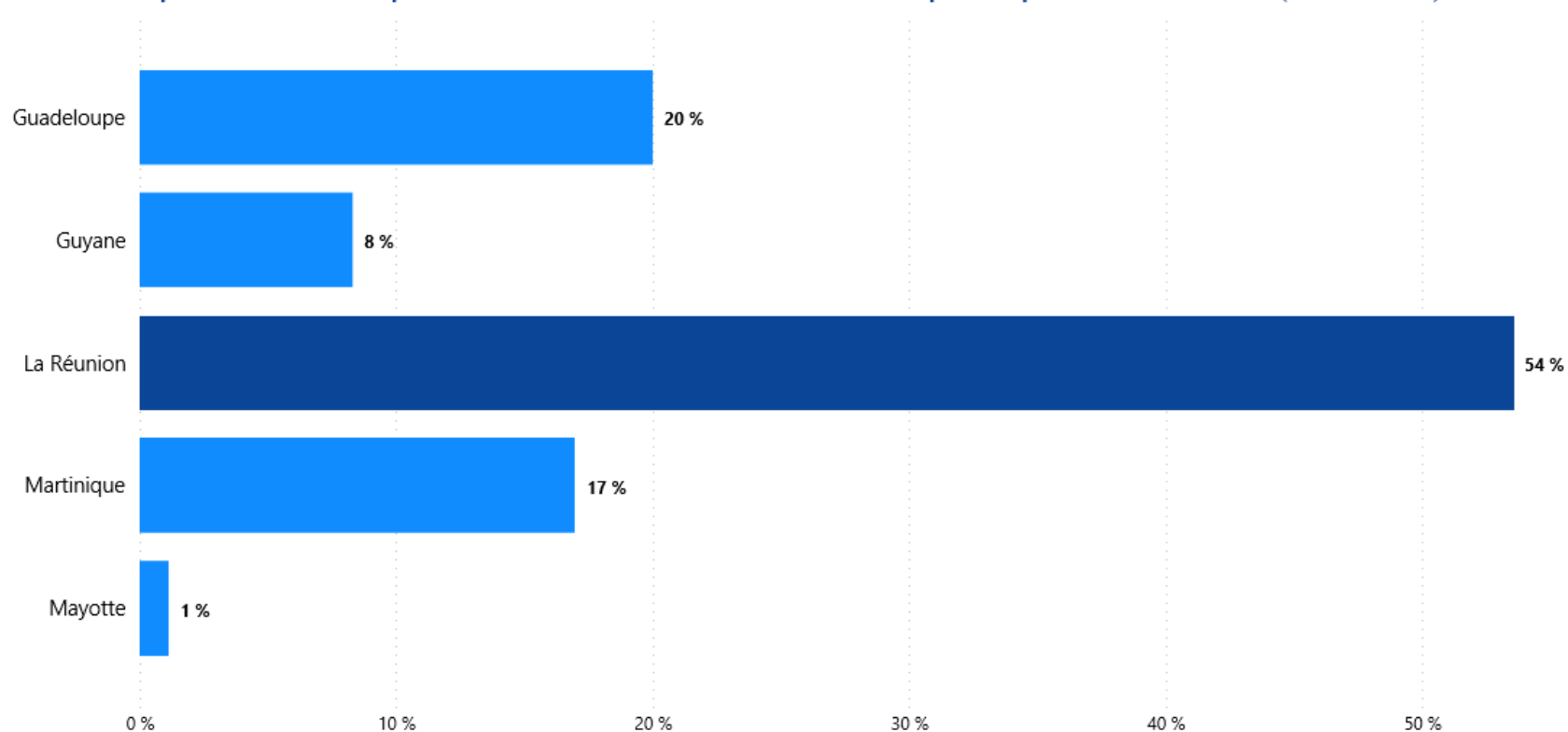
# Dépôts de dossiers de surendettement

Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (févr. 2025)



# Dépôts de dossiers de surendettement

Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par département DCOM (févr. 2025)

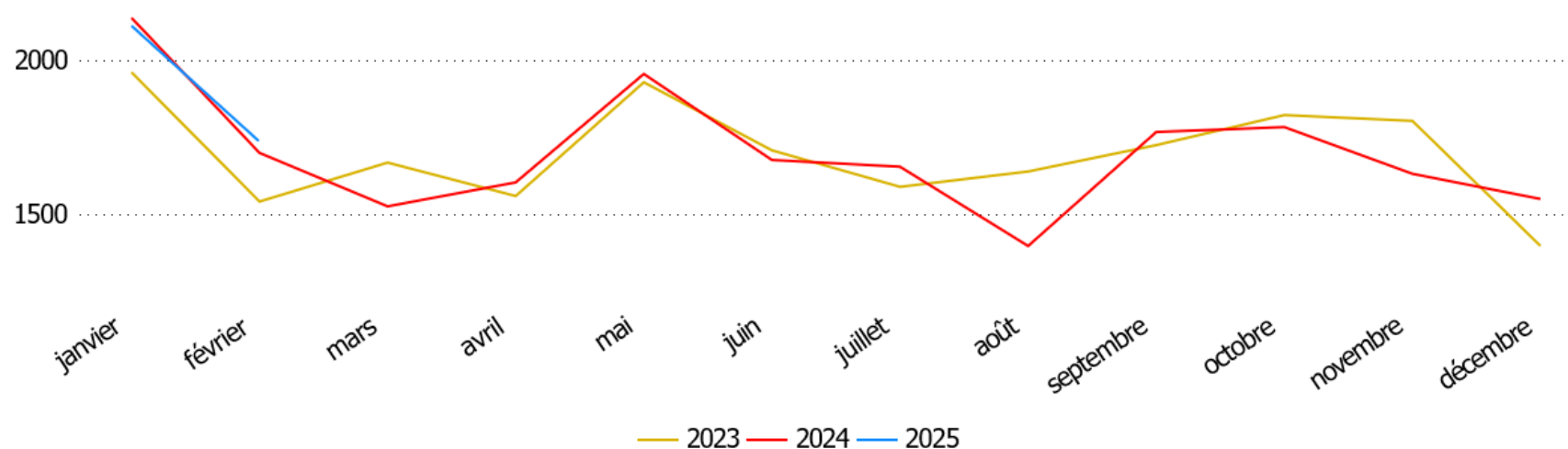




# Flux d'inscriptions de personnes au FCC

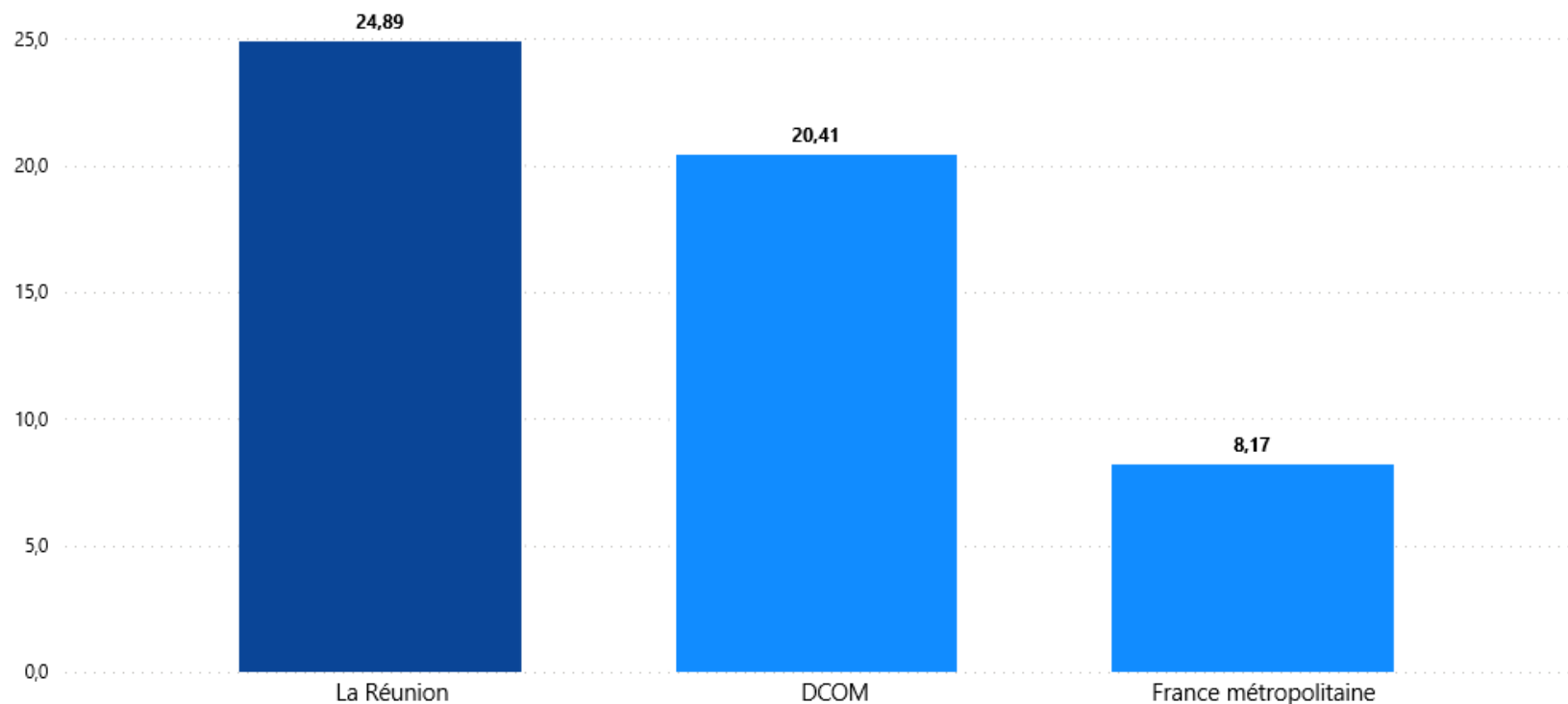
Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	févr. 2025	janv. à févr. 2025	mars. 2024 à févr. 2025	févr. 2024	janv. à févr. 2024	mars. 2023 à févr. 2024
<b>Inscription des personnes au FCC</b>	1 738	3 853	20 383	2,4 %	0,4 %	
pour raison d'incidents sur chèque	1 620	3 612	18 848	7,7 %	3,6 %	
pour raison de retraits de carte bancaire	125	257	1 619	-38,1 %	-32,0 %	

Nombre mensuel d'inscriptions de personnes au FCC (La Réunion)



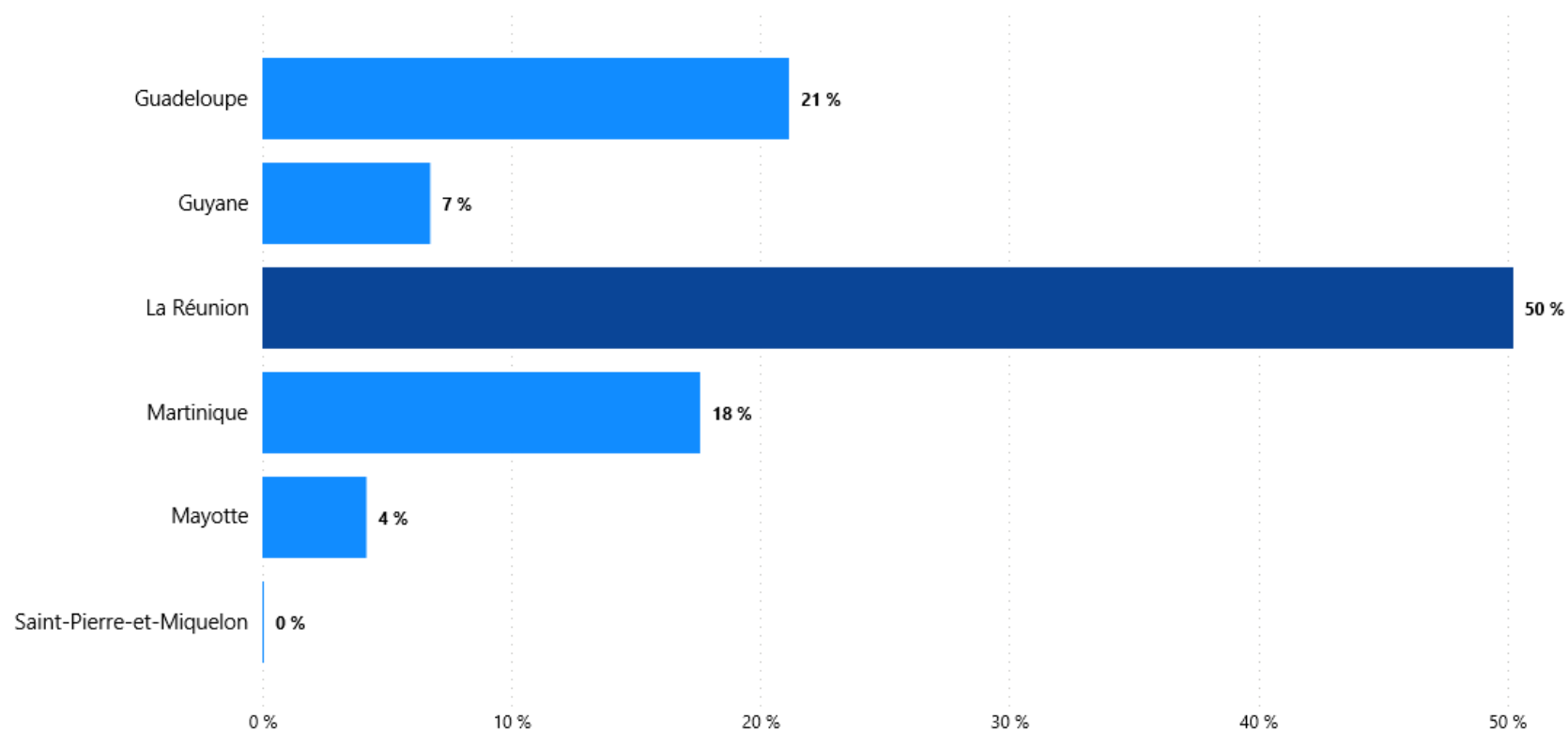
# Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (févr. 2025)



# Flux d'inscriptions de personnes au FCC

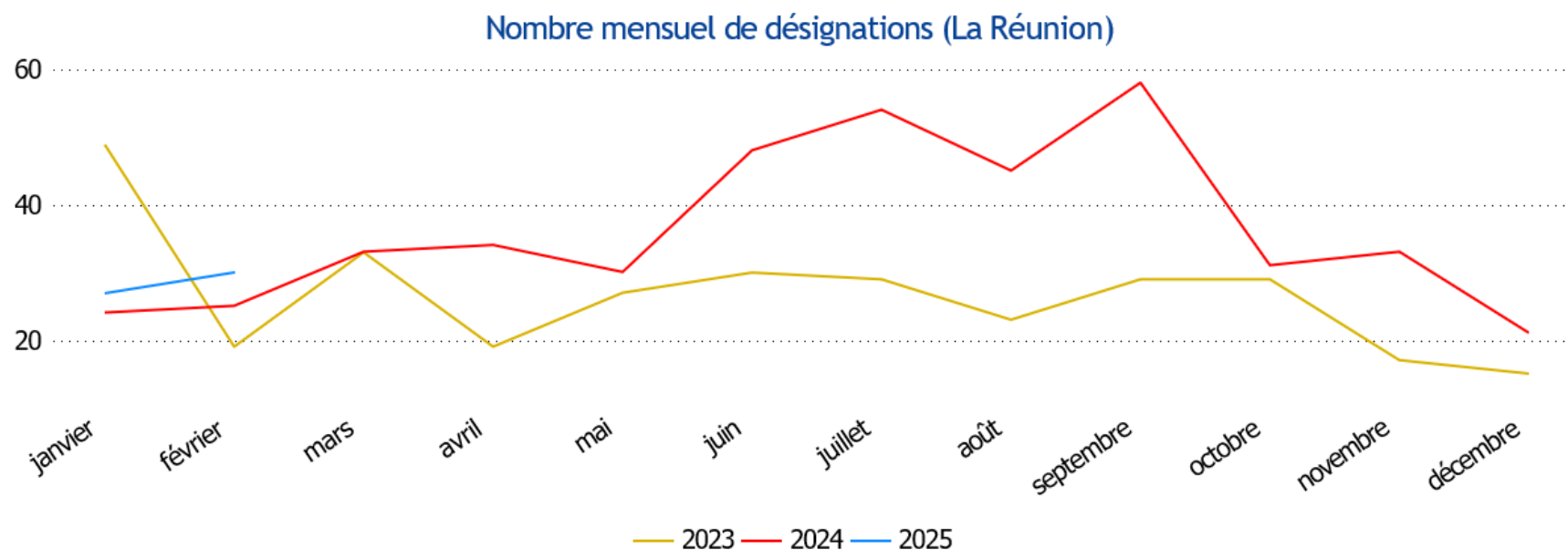
Répartition des personnes inscrites au FCC par département DCOM (févr. 2025)





# Désignations de droit au compte bancaire

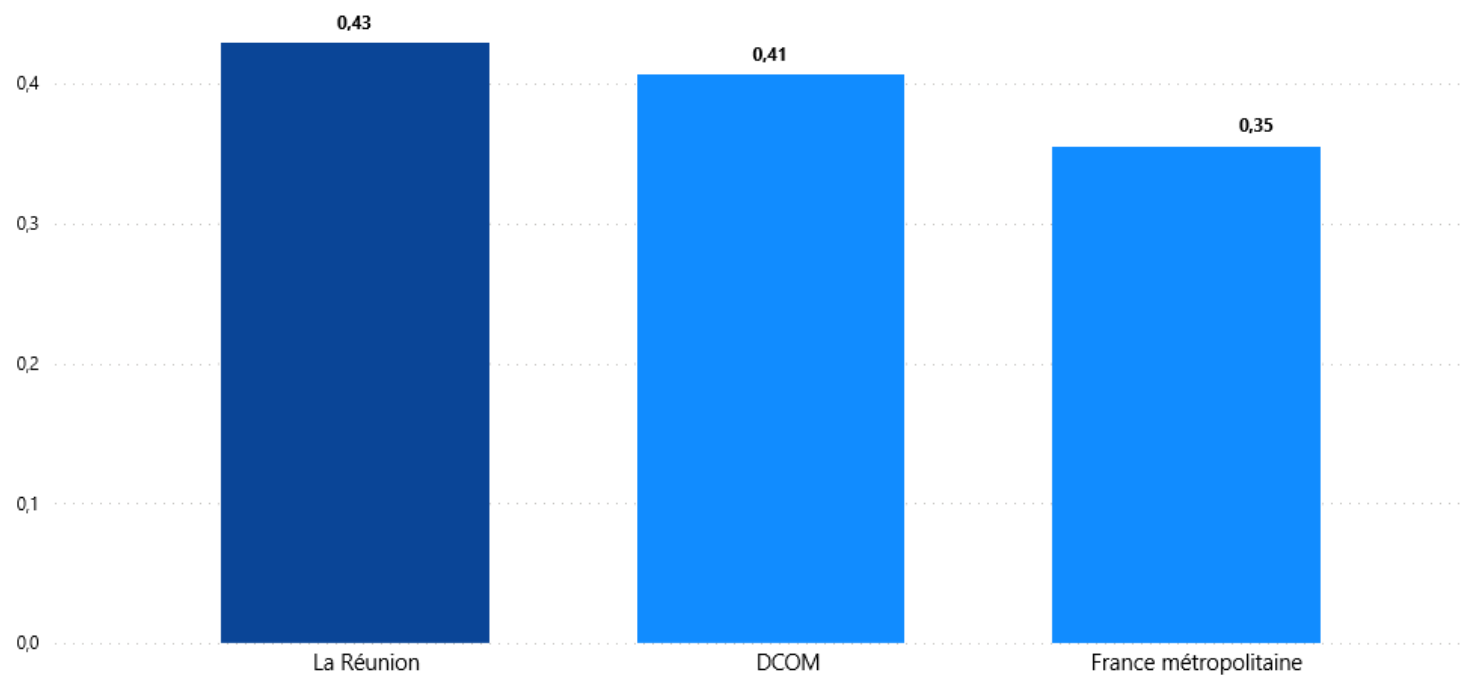
Indicateur	Niveau			Évolution annuelle par rapport à		
	févr. 2025	janv. à févr. 2025	mars. 2024 à févr. 2025	févr. 2024	janv. à févr. 2024	mars. 2023 à févr. 2024
Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	30	57	444	20,0 %	16,3 %	





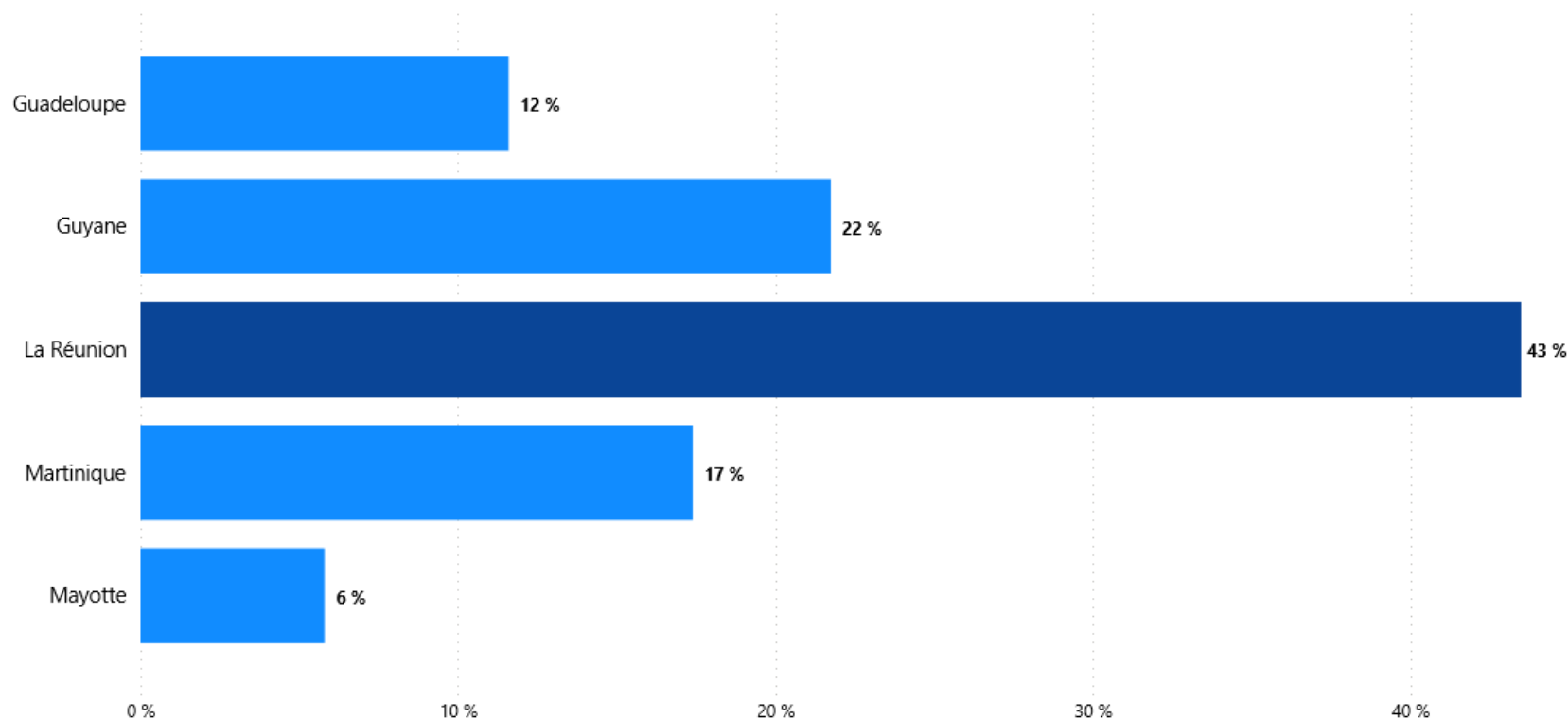
# Désignations de droit au compte bancaire

Nombre de désignations de droit au compte bancaire pour 10 000 habitants (févr. 2025)



# Désignations de droit au compte bancaire

Répartition des désignations de droit au compte bancaire par département DCOM (févr. 2025)





# Précision méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
  - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
  - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM.des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
  - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
  - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOMdu domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.

**Agences IEDOM**  
Guadeloupe /  
Guyane /  
La Réunion /  
Martinique / Mayotte /  
Saint-Pierre-et-Miquelon



**Siège**  
Paris

[www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

